



Cons. 04/2021

Nabeul 22/06/2021

AVIS DE SELECTION D'UN AUDITEUR EXTERNE DU PROJET

«Efficacité et Valorisation des Eaux d'irrigation à travers des actions pilotes en Sicile et Tunisie , EVE, IS_3.2_056»

Suite à la décision de l'Autorité de Gestion du Programme Italie - Tunisie 2014-2020 en date du : 07/08/2019, N°10812, le projet «Efficacité et Valorisation des Eaux d'irrigation à travers des actions pilotes en Sicile et Tunisie , EVE, IS_3.2_056» a été approuvé pour un montant total de 1057535,20¹ Euros pour la période 07/08/2020 – 31/12/2022

Le budget total des coûts directs éligibles des partenaires tunisiens pour toute la durée du projet est de **489 911,4 €** ainsi répartis :

- ICU, Bénéficiaire principal **443 182,43 €**
- SGTBC, Partenaire du projet **46 728,97 €**

Les experts comptables et les cabinets d'expertise comptable désirant participer au présent avis, doivent obligatoirement faire partie de la liste annexée au présent avis. Ils sont invités à consulter les termes de référence qui décrivent les conditions générales et professionnelles d'admission ainsi que les modalités de soumission et la méthodologie de dépouillement des offres.

Le dossier de candidature doit être adressé au siège de l'ICU dans une enveloppe fermée et scellée sur laquelle est mentionnée :

ICU/ SGTBC

7 rue d'Utique, sidi Mahressi 8000 Nabeul

Institut de Coopération Universitaire

« A NE PAS OUVRIR »

Sélection d'un Auditeur externe pour les partenaires tunisiens du projet EVE

(Le cachet du bureau d'ordre faisant foi)

¹ Correspondant a 90% de Contribution du Programme (ENI) et 10% de Co-financement.

Institut pour la Coopération Universitaire Onlus – Bureau de Tunisie

7 rue d'Utique, sidi Mahressi, 8000 Nabeul - Tunisie

Email : houcemeddine.mechri@icu.it

Portable : +216 52985955

Tél. / Fax : +216 72222497

www.icu.it

Les soumissionnaires intéressés par cet avis sont invités à envoyer leurs offres par courrier postal ou les remettre directement au Bureau de l'ICU contre décharge et ce, au plus tard le **07/07/2021**, dernier délai de réception des offres, le cachet du bureau d'ordre faisant foi.

Toute offre parvenue après la date mentionnée sera rejetée.

Il est à noter que pour le programme de coopération transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020, les partenaires tunisiens d'un même projet doivent choisir un seul auditeur. De ce fait, l'auditeur retenu sera appelé à assurer les vérifications des dépenses engagées par le Bénéficiaire principal, ICU et le Partenaire, SGTBC dans le cadre du projet EVE

Les honoraires de l'auditeur ne doivent en aucun cas dépasser le seuil de 3.5% du total des coûts directs éligibles inscrits au budget des partenaires.

Le soumissionnaire retenu sera invité à signer un contrat de prestation de service avec chaque partenaire fixant les clauses contractuelles techniques et financières reliant les deux parties.

Documents joints :

- Liste des auditeurs potentiels des projets financés dans le cadre des programmes de coopération transfrontalière.
- Termes de référence pour la sélection d'un auditeur externe.

Pour plus d'informations, prière appeler les numéros suivants :

52 985 955/ 20 261 907

Le représentant légal de l'ICU

M. Lorenzo ERRIGHI

Signature



Responsable du projet

M. Houcem eddine MECHRI

Signature

